



**Universidad**  
Zaragoza

## Trabajo Fin de Grado

*La féminisation des noms de métiers en français*

*The feminisation of occupations in French*

Autor/es

Lucía Laita Contín

Director/es

Francisco José Señalada García

FACULTAD DE FILOSOFÍA Y LETRAS

2017

# Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	2
<b>2. Le français comme langue qui marque le genre</b> .....	3
<b>3. La féminisation des noms de métiers en France</b> .....	5
3.1 Approche historique .....	5
3.2 Arguments des opposants à la féminisation des noms de métiers .....	11
3.3 Situation actuelle de la féminisation .....	15
<b>4. Féminisation des noms de métiers au Québec, en Suisse et en Belgique</b> .....	22
4.1 Québec.....	22
4.2 Suisse.....	25
4.3 Belgique .....	26
<b>5. Conclusion</b> .....	29
<b>6. Bibliographie</b> .....	31
<b>7. Annexes</b> .....	34

# 1. Introduction

Depuis que le phénomène de la féminisation des noms de métiers<sup>1</sup>, grades, titres et fonctions est apparu en France dans les années 80, il a suscité bien des polémiques et des débats qui continuent encore de nos jours.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de réaliser une analyse sur ce sujet, afin de voir comment la France et d'autres pays francophones se sont comportés vis-à-vis de la féminisation des métiers. Nous avons divisé notre étude en trois parties :

Dans la première partie nous expliquons comment le français, langue romane, marque formellement l'opposition de genre. Ensuite nous parlons des *dissymétries sémantiques* qui ont lieu lorsqu'un nom de métier au féminin ne renvoie pas à la même réalité que la forme masculine et finalement nous <sup>présentons</sup> l'évolution de la femme dans le monde du travail au XX<sup>e</sup> siècle dans le but de montrer l'impact que ce fait a produit dans la société de l'époque et aussi dans la langue.

La deuxième partie concerne la féminisation des noms de métiers en France. Nous commençons avec une approche historique qui montre les étapes de la féminisation et les événements les plus importants qui y sont associés. Puis, nous présentons les arguments de ceux qui s'opposent à ce phénomène. Enfin, nous étudions l'état actuel de la féminisation à partir de la comparaison de deux documents de la presse française et d'une enquête que nous avons réalisée à ce propos.

La troisième partie porte sur la féminisation des noms de métiers dans trois pays francophones : le Canada, la Suisse et la Belgique. Nous avons décidé d'étudier la féminisation dans ces pays parce qu'il est très important de voir comment ils ont perçu ce phénomène, quelles mesures ont été adoptées, etc.

---

<sup>1</sup> Tout au long de notre étude nous l'appellerons de manière abrégée « féminisation des noms de métiers ».

## 2. Le français comme langue qui marque le genre

Le français, comme le reste des membres de la famille des langues romanes, est une langue à genres. La catégorie morphologique du genre en français comporte deux termes, le masculin et le féminin, et « affecte les noms et les éléments qui s'accordent avec lui »<sup>2</sup> (Arrivé et al., 1986 : 280)

En français, le genre des noms qui désignent des êtres inanimés est arbitraire, il est fondamentalement fixé par l'étymologie. Par contre, le genre des noms animés n'est pas arbitraire, « la catégorie linguistique du genre est en relation avec la catégorie naturelle du sexe » (Arrivé et al., 1986 : 282). Normalement, on emploiera le genre masculin pour faire référence aux humains de sexe masculin et on utilisera le féminin pour faire référence aux humains de sexe féminin.

Néanmoins, il existe des substantifs masculins qui désignent des femmes comme c'est le cas de *mannequin* et d'autres termes aussi masculins qui servent à outrager les femmes : *un laideron, un tendron, un souillon* (Grevisse et al., 2007 : 627).

Cela se passe aussi à l'inverse. Les fonctions militaires *estafette, ordonnance, recrue, sentinelle, vedette, vigie* sont féminines et s'emploient pour faire référence aux hommes et il existe aussi un ensemble de substantifs féminins qui sont utilisés pour offenser les hommes : *canaille, crapule, fripouille, ganache*, etc.

Comme le signalent les auteurs de la *Grammaire d'aujourd'hui*, « le problème le plus intéressant posé par les relations entre le sexe et le genre est celui des fonctions ou professions originellement réservées aux hommes, mais auxquelles les femmes, [...], ont progressivement accès » (Arrivé et al., 1986 : 283).

En effet, il existe en français plusieurs noms de métiers qui ne possèdent pas de forme féminine pour désigner les femmes. Et à cela s'ajoute le fait que lorsqu'un nom de métier possède une forme masculine et une forme féminine, ces deux formes n'ont pas la même valeur. Marina Yaguello parle de *dissymétries sémantiques* qui « proviennent de la péjoration généralisée de tout ce qui sert à qualifier ou à désigner les femmes » (Yaguello, 1978 : 178). Ainsi, *courtisane* ou *gouvernante* présentent une connotation sexuelle que nous ne trouvons pas dans les formes correspondantes du masculin, *courtisan* et

---

<sup>2</sup> D'après la grammaire de M. Arrivé « le neutre existe en français pour certains pronoms nominaux » et on met d'exemple *rien* (Arrivé et al., 1986 : 281).

*gouverneur*. De même, une sorcière est une femme, en général laide et méchante, qui utilise ses pouvoirs pour faire le mal, alors qu'un sorcier est plutôt un magicien. Aujourd'hui *couturier* évoque l'idée d'un homme qui crée des vêtements de luxe, tandis que *couturière* désigne la femme dont le métier est de coudre (Yaguello, 1978 : 184).

Pour mieux comprendre la féminisation des noms de métiers, nous allons montrer très brièvement l'évolution de la femme dans le monde du travail au XX<sup>e</sup> siècle.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, 55% des femmes travaillaient surtout dans les usines. La plupart de ces femmes appartenaient aux couches de la société les plus basses et, pour pouvoir travailler, elles devaient avoir la permission de leurs maris ou de leurs pères.

Pendant la Grande Guerre de 1914, elles ont remplacé les hommes qui étaient partis pour le front. Pourtant, lorsque la guerre a fini, elles ont dû abandonner les postes qu'elles avaient occupés car les hommes étaient de retour.

À partir de 1924, les jeunes filles de la haute société ont commencé à recevoir une éducation semblable à celle des garçons, mais pendant la crise des années trente, les femmes ont été encouragées à quitter leurs travaux et à s'occuper des affaires de la maison. Cela a produit la hausse du chômage féminin.

Au cours des années quarante, on a limité les droits au travail de la femme: le gouvernement de Vichy a empêché le recrutement des femmes mariées et il a mis à la retraite les femmes de plus de 50 ans (Vegas et al., 2017).

À partir des années cinquante de nombreuses avancées se sont produites. Premièrement, les femmes ont pu travailler sans la permission de leurs époux à partir de 1965. En 1972, le vote a permis l'égalité salariale entre les deux sexes. Cependant, au XXI<sup>e</sup> les femmes continuent à avoir des salaires plus bas que les hommes. Le 9 mars 1983 une loi concernant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été présentée par Yvette Roudy, ministre déléguée PS. Finalement, en 2010, on a approuvé la loi Coppé-Zimmermann<sup>3</sup> qui impose que dans les Conseils d'administration des entreprises françaises au moins 40% des travailleurs doivent être des femmes.

Comme nous l'avons déjà signalé, les femmes se sont progressivement intégrées dans le monde du travail. Pendant le XX<sup>e</sup> siècle, elles ont commencé à occuper des postes

---

<sup>3</sup> Accès disponible à la loi dans le site <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023487662&categorieLien=id>

qui étaient auparavant réservés aux hommes. Comment pouvait-on nommer les femmes qui étaient devenues professeures, médecins, etc. ?

### 3. La féminisation des noms de métiers en France

#### 3.1 Approche historique

Nous allons aborder un parcours à travers les siècles afin d'examiner comment la langue a évolué quant à la féminisation des noms de métiers. Marie-Jo Mathieu et Jean Marie Pierrel, deux linguistes français, affirment dans leur article *La féminisation dans la langue* que jusqu'à la fin du Moyen Âge,

La langue avait des formes féminines correspondant à des formes masculines pour pratiquement tous les termes servant à désigner des métiers, titres, grades et fonctions, car du haut en bas de l'échelle sociale, les femmes étaient présentes et leurs activités énoncées par des termes qui rendaient compte de leur sexe (Mathieu et al., 2009 : 1).

En 1750 quelques auteurs comme Marivaux ont réclamé dans leurs ouvrages le respect des droits des femmes. Dans son œuvre *La Colonie*, Madame Sorbin, une des protagonistes, proclame qu'elle devrait avoir le droit « au Palais à tenir l'audience, à être Présidente, Conseillère, Intendante, Capitaine ou Avocate » (Marivaux, 1750 : 35). Néanmoins, la Révolution de 1789 aggrave la situation des femmes puisque la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ne concernait que les hommes et les termes *homme* et *citoyen* ne faisait référence qu'aux hommes.

Il faudra attendre jusqu'à 1891, moment où Marie-Louise Gagneur, écrivaine féministe française, envoie une pétition à l'Académie Française dans laquelle elle sollicite la féminisation des noms de métiers, et plus particulièrement la féminisation des termes *écrivain* et *auteur* « afin de répondre à l'entrée des femmes dans les sphères professionnelles auparavant masculines » (Faerber et al., 2006 : 53). Les académiciens Charles de Mazade et Leconte de Lisle ont répondu à cette pétition. Quant à *écrivain*, le premier a défendu que ce n'était pas possible de féminiser le terme *écrivain* car les femmes ne pouvaient pas avoir accès à la carrière d'écrivain, et le deuxième a suggéré la féminisation de l'article au lieu de la féminisation du terme.

Pour ce qui est du terme *auteur*, Mazade a affirmé que malgré lui, féminiser ce terme signifierait l'accès des femmes à des professions littéraires et Leconte de Lisle a dirigé son discours vers l'esthétique.

Mais les académiciens n'ont pas toujours été contre la féminisation des noms de métiers. En effet, l'Académie Française a publié en 1935 la huitième édition de son dictionnaire et dans la dite édition, elle propose l'emploi de quelques néologismes comme *artisane*, *aviatrice*, *bûcheronne*, *candidate*, *électrice* et *factrice*.

Le 6 mars 1983 la linguiste et psychanalyste française Anne-Marie Houdebine a donné une conférence à propos de *La différence sexuelle et les langues* à Beaubourg dans laquelle elle avait comme but de « rappeler les codages différents de l'identité sexuée selon les langues » (Houdebine, 1992 : 153).

Parmi les personnes présentes à la conférence de Beaubourg se trouvait Yvette Roudy, ministre déléguée aux Droits de la femme depuis 1981. Quelques jours plus tôt elle avait présenté un projet de loi ayant comme objectif l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette loi sera appliquée le 13 juillet 1983.

Une fois que la loi a été appliquée, personne ne pouvait empêcher les femmes d'avoir accès au métier de leur choix ni poser des limites à leur droit d'avoir des possessions et il était interdit de discriminer les femmes.

Par ailleurs, dans cette loi Y. Roudy a proposé la modification de la loi sur la liberté de la presse appliquée en 1881. Elle voulait préserver l'image de la femme dans les films, publicités, journaux, etc. Finalement, les associations de lutte contre le sexisme ont eu le droit de se constituer partie civile.

À la suite de cette loi, la ministre a reçu des messages qui la faisaient part de l'inquiétude des usagers qui ne trouvaient pas les formes féminisées de certains métiers étant donné que ces termes n'apparaissaient pas dans les dictionnaires. Tel est le cas de plusieurs ministères qui la questionnaient « à propos des noms de métiers à proposer aux annonceurs (une majorité d'hommes généralement) » (L'OBS, 2016).

C'est pour cette raison qu'en 1984 Yvette Roudy a créé une Commission de Terminologie qui s'est fixé pour objectif d'analyser la question de la féminisation des noms de métiers ainsi que de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Elle a choisi Benoîte Groult, journaliste et militante féministe française, comme présidente de la Commission. Elle a été chargée de mettre en place une Commission de féminisation des noms de métiers. Anne-Marie Houdebine faisait aussi partie de la Commission et elle s'occupait du côté linguistique.

La commission a été composée conformément aux conditions de création des commissions de terminologies proposées par de Gaulle et Pompidou dans la loi Bas-

Loriol du 31 décembre 1975. Ainsi, quelques membres du Haut Comité de la langue française ont participé à ce projet, de même que deux membres de chaque ministère et plusieurs linguistes comme Michelle Bourgoïn, Jeanne Martinet, Josette Rey Debove, Jackie Schön, Nina Catach, Edwige Khaznadar et André Martinet (L'OBS, 2016).

La création de cette Commission a suscité beaucoup de réactions et bientôt deux groupes se sont formés: d'un côté ceux qui étaient pour et de l'autre côté ceux qui étaient contre la Commission. L'Académie Française a montré son désaccord à travers une Déclaration<sup>4</sup> réalisée par deux de ses membres: Georges Dumézil, philologue et historien, et Claude Lévi-Strauss, anthropologue et ethnologue. Elle a été publiée en juin 1984.

Dans la Déclaration ils insistent sur l'idée que le genre masculin est le genre non marqué et que, par conséquent, il peut faire référence aux deux sexes, alors que le genre féminin en tant que genre marqué établit une séparation entre les sexes.

En outre, ils soutiennent que lorsqu'on a créé des noms de métiers au féminin « parce qu'on s'imaginait qu'ils manquaient, leur faible rendement les a très vite empreints d'une nuance dépréciative » et ils ajoutent des exemples comme *cheffesse*, *doctoresse*, *poétesse*, etc. Ils concluent en affirmant que le genre féminin nous permet de discerner entre femelle et mâle et « éventuellement de distinguer des homonymes, de souligner des orthographes différentes, de classer des suffixes, d'indiquer des grandeurs relatives, des rapports de dérivation, en favorisant, par le jeu de l'accord des adjectifs, la variété des constructions nominales » (Dumézil et Lévi-Strauss, 1984).

La Commission a continué ses travaux et en février 1986 elle a élaboré une liste de règles de féminisation de la plupart des noms de métiers et de grades. Elle a été diffusée par le Premier Ministre Laurent Fabius dans la Circulaire<sup>5</sup> de 1986. L'objectif de cette circulaire était d'encourager les membres du Gouvernement à féminiser les noms de métiers, fonction, grade ou titre dans les documents officiels du gouvernement.

Étant donné que les gouvernements qui se sont suivis après celui de Laurent Fabius n'ont pas montré d'intérêt par rapport à la circulaire de 1986, les règles qu'elle proposait n'ont jamais été appliquées.

---

<sup>4</sup> La Déclaration est disponible sur le site internet de l'Académie française : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-titres-et-des-fonctions>.

<sup>5</sup> Cette circulaire est disponible ici : [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir\\_7271.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_7271.pdf)



Cependant, quelques années plus tard, en 1997, Maryse Le Moël, élue socialiste au Conseil de Paris depuis 1995, a demandé l'introduction du terme *conseillère* dans le Conseil. En raison de cette demande<sup>6</sup>, le Maire de Paris, Jean Tiberi, et son adjoint ont décidé de faire appel auprès de l'Académie Française pour régler l'affaire et au vu de la réponse qu'ils ont reçue, ils ont conclu que le terme ne pouvait pas être accepté.

Toutefois, avec l'arrivée au pouvoir de Lionel Jospin en 1997, une autre polémique a eu lieu. Cette fois-ci c'étaient les collègues femmes du Premier Ministre qui demandaient à se faire appeler au féminin. C'est ainsi qu'il a décidé de s'engager avec elles et il a publié une Circulaire<sup>7</sup> en 1998.

De cette manière il a demandé à la Commission de Terminologie de réaliser une étude qui dresserait l'état de lieux de la question et l'Institut National de la Langue Française (INaLF) a présenté un guide dans lequel il proposait une liste des termes féminisés employés dans les pays francophones et des conseils sur les formes féminines les plus idoines aux usages de l'époque.

C'est ainsi qu'en octobre 1998 la Commission a présenté son rapport *La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, et qu'en 1999 l'INaLF a publié son guide *Femme, j'écris ton nom : guide d'aide à la féminisation*<sup>8</sup>.

La publication de ce guide a déclenché une grande polémique médiatique dans les mois qui ont suivi. En outre, l'Académie Française n'a pas accepté les recommandations de la Commission de Terminologie et en 2002 elle a divulgué à nouveau une déclaration<sup>9</sup> afin de se positionner quant à la féminisation des métiers et de « souligner le contresens linguistique sur lequel repose l'entreprise de féminisation systématique ». (Académie Française, 2014).

Néanmoins, malgré l'opposition de l'Académie Française, la publication de la nouvelle Circulaire par Lionel Jospin en 1998 a fait son effet car à partir de ce moment-là nous pouvons trouver dans des journaux nationaux comme *Le Monde*, *Libération* ou

---

<sup>6</sup> Un article sur cette polémique publié par le quotidien *Le Parisien* est disponible à l'adresse <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/dans-le-retro-la-feminisation-des-noms-une-querelle-de-30-ans-07-03-2016-5605729.php>

<sup>7</sup> La Circulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000556183>

<sup>8</sup> Le document est disponible à l'adresse : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001174-femme-j-ecris-ton-nom-guide-d-aide-a-la-feminisation-des-noms-de-metiers>

<sup>9</sup> Le document est disponible à l'adresse : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-et-titres>

*La Croix* des féminisations comme : « **une conservatrice de musée**, *Libération*, 31 08 1998 et des féminins comme **une baroudeuse, batteuse, chargée d'affaire, doctoresse, écrivaine, escrimeuse, mafieuse, régisseuse, sculptrice, soldate** ont fleuri dans *Elle* et dans les autres médias depuis cette année 1998 » (Mathieu, 2009 : 4).

En outre, quelques années après la déclaration de l'Académie Française (2002), on pouvait entendre et lire dans les médias : « **la** maire de Lille, **la** ministre de la santé, **la** garde des sceaux...et surtout **la** chancelière allemande, **la** gouverneure de l'Alaska, **la** procureur(e) Carla del Ponte » (Mathieu, 2009 : 4).

Pourtant, même si on pouvait percevoir une certaine avancée concernant la féminisation des noms de métiers, le débat sur les appellations *Madame le ministre* et *Madame la ministre* a toujours divisé l'Assemblée Nationale.

Le 21 janvier 2014, lors de la deuxième séance de l'Assemblée Nationale, le député Jean-Frédéric Poisson, du parti des Républicains, s'est adressé à la Ministre Najat Vallaud-Belkacem en l'appelant *Madame le ministre*. Catherine Coutelle (PS), présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée lui a demandé de corriger cette appellation et J.F. Poisson a répondu qu'elle ne devait pas insister, car il n'allait pas changer ce qu'il avait dit. Ensuite, lorsque le président a donné la parole à Marie-George Buffet, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, elle s'est adressée à Poisson et elle a affirmé : « je ne suis pas un homme politique. Malgré ce que disent les journalistes, je suis une femme politique [...] lorsque j'étais ministre, je n'étais pas devenue « un » ministre, mais je restais « une » ministre » (Véron, 2014). J.F. Poisson lui a répondu que personne n'avait dit le contraire. À son tour, Mme Catherine Coutelle a dit qu'en employant toujours le masculin pour tous les noms de métiers, il n'accorde aucune importance aux femmes. De son côté Nicolas Dhuicq, député du parti des Républicains, a affirmé : « nous sommes des hommes libres et des femmes libres. Personne ne peut imposer à l'autre un vocabulaire qu'il ne souhaite pas employer, d'autant qu'en français, la fonction prime sur le genre » (Véron, 2014).

Le 6 octobre 2014 a eu lieu la querelle « Madame le président » qui a opposé la vice-présidente de l'Assemblée Nationale, Sandrine Mazetier, qui présidait l'Assemblée Nationale ce jour-là, et le député UMP Julien Aubert.

Le député a défendu sa position en arguant qu'il devait suivre les règles qui s'imposent dans la langue française. En revanche, la vice-présidente a affirmé qu'il fallait suivre le règlement de l'Assemblée et non pas celui de l'Académie Française et qu'elle

allait consigner cette affaire au procès-verbal. Comme il n'a pas changé son avis, il a été puni avec une amende d'un montant de plus de 1000 €.

L'ex-ministre Michèle Alliot-Marie a défendu le député Julien Aubert et elle a affirmé que « c'est ridicule, comme l'est d'ailleurs le système de féminiser les titres. Un titre, c'est neutre et ça doit le rester. Le « Madame » suffit à identifier le genre de la personne à qui l'on s'adresse » (Sulzer, 2014).

En outre, plus de 140 députés de l'UMP ont demandé dans une lettre adressée au Président de l'Assemblée Nationale, Claude Bartolone, d'annuler la sanction au député. Toutefois, le président a souligné que c'est le bureau qui établit les normes de l'Assemblée et non pas l'Académie Française et il s'est refusé à retirer la sanction.

En novembre 2014, un autre incident du même type s'est produit lorsque le député républicain Gérard Darmanin a employé *Madame le ministre* pour faire référence à Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La même chose arrive avec le terme *maire*. Annie Le Houéroux, maire de Guingamp du PS, a affirmé en 2014 dans *Le Parisien* que ses collègues s'adressaient à elle de plusieurs manières : *Madame le maire*, *Madame la maire*, *le maire* et même *Monsieur le maire* et qu'elle corrigeait de façon systématique ceux qui l'appelaient Madame le Maire car « on n'aurait pas idée de dire *Madame le président* ! » (Mongaillard, 2014).

En outre, Sylvine Thomassin, maire de Bondy (PS), défend aussi la féminisation du terme *maire* et elle raconte qu'un de ses adversaires a pris l'habitude de l'appeler *Madame le maire* parce qu'il sait que ça ne lui plaît pas et alors elle lui répond « oui Monsieur la conseillère municipale ! » (Mongaillard, 2014).

En raison de ces polémiques, l'Académie Française a décidé d'intervenir et le 10 octobre 2014 elle a publié *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres – Mise au point de l'Académie*<sup>10</sup> un document où l'Institution a voulu montrer quelles sont les règles de féminisation des noms de métiers et fonction.

Une dernière polémique a eu lieu le 7 novembre 2017 lorsque 314 professeurs et professeures de français du secteur public et de tous les niveaux ont diffusé un document dans lequel ils manifestent leur opposition à enseigner la consigne « Le masculin l'emporte sur le féminin ». Ils allèguent trois raisons : premièrement, ils soutiennent que cette règle n'est pas nécessaire car avant l'établissement de ladite règle, les accords se

---

<sup>10</sup> Document disponible dans le site : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>

faisaient selon la convenance, comme ce qui se passe dans le reste de langues romanes et en latin. Ensuite, ils défendent que le but des initiateurs de cette consigne a été politique et non pas linguistique et ils ajoutent un exemple qui est apparu dans la *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage* de Beauzée dans laquelle l'auteur affirme que le genre masculin est plus privilégié que le féminin en raison de la suprématie du mâle par rapport à la femelle. Finalement, ils déclarent que la répétition de cette consigne par les enfants « induit des représentations mentales qui conduisent femmes et hommes à accepter la domination d'un sexe sur l'autre, de même que toutes les formes de minorisation sociale et politique des femmes » (Slate.fr, 2017).

En plus, ils proposent trois règles qui pourraient se substituer à l'accord au masculin : la règle de proximité, l'accord de majorité, consistant « à accorder le ou les mots se rapportant à plusieurs substantifs avec celui qui exprime le plus grand nombre », et l'accord au choix, c'est-à-dire, « le ou les mots se rapportant à plusieurs substantifs sont accordés selon le bon vouloir du rédacteur ou de la rédactrice » (Slate.fr, 2017).

En outre, ils encouragent les enseignants de français dans d'autres pays à employer ces nouvelles consignes, ils demandent au Ministère de l'Éducation nationale d'informer ses employés à propos desdites consignes et finalement ils invitent les professionnels de la presse, les écrivains, les correcteurs et les citoyens à faire de même.

Comme nous pouvons le constater, la féminisation des noms de métiers est un sujet qui affecte non seulement les spécialistes de la langue, mais aussi les usagers du français et les partis politiques.

### 3.2 Arguments des opposants à la féminisation des noms de métiers

Nous allons exposer les arguments de ceux qui s'opposent à la féminisation et nous montrerons ce que les partisans répondent à cet égard. Nous nous servirons de *Femme, j'écris ton nom* pour mener à bien cette analyse.

## **L'HOMONYMIE**

On soutient que la féminisation de quelques noms de métiers (surtout ceux qui finissent en *-euse*), provoque la polysémie car ces termes existent déjà et sont employés pour faire référence à des machines : *balayeuse, faneuse, moissonneuse*, etc.

Ce que les opposants ignorent c'est que le terme *moissonneuse* était accepté avec le sens de « femme qui moissonne » et apparaissait dans le dictionnaire de Richelet en 1680, tandis que la machine est apparue en 1834 et que la *balayeuse* (sous la forme de *balaiëuse*) a été aussi acceptée avec le sens de « femme qui fait et vend des balais » dans le dictionnaire de Richelet et que le mot existait avant la machine.

Ensuite, les auteurs du guide citent de nombreux exemples d'homonymes qui existaient au XVI<sup>e</sup> siècle et qui ne posaient pas de problème à l'époque : le terme *médecine* en plus d'être utilisé pour faire référence à la science, servait aussi à désigner « une femme qui soigne » et *marmotte*, désignait en même temps une « petite fille » et « le petit rongeur à la fourrure recherchée ». Ils ajoutent aussi d'autres homonymes comme *tailleur*, « qui est à la fois l'artisan qui taille des costumes et le vêtement féminin » (Becquer et al., 1999 : 30).

Finalement, il faut souligner que l'homonymie *métier/machine* existe aussi au masculin comme dans le cas de *cadre, conservateur, distributeur...* mais cela ne semble poser aucun problème aux opposants de la féminisation des noms de métiers.

## L'EUPHONIE

Nombreux sont ceux qui affirment que des formes féminisées comme *sapeuse-pompière* ou *provisseure* ne sonnent pas bien en français et que ce n'est pas beau de les entendre. Ce que les auteurs de *Femme, j'écris ton nom* viennent nous rappeler c'est qu'il existe aussi des cas de noms de métiers qui ont été masculinisés lorsque les hommes ont occupé des métiers qui avaient été toujours réservés aux femmes. Tel est le cas de *maïeuticien*. Il a été proposé par l'Académie Française pour désigner les hommes qui ont choisi dans les années 80 la profession de sagefemme et ce terme-là « a immédiatement entraîné sa déformation plaisante en « mailloticien » » (Becquer et al., 1999 : 32). Ce que les auteurs de *Femme, j'écris ton nom* dénoncent avec cet exemple c'est le fait que pour *maïeuticien* on a cherché directement un terme agréable à l'oreille, mais cela n'arrive pas pour les termes féminisés.

Finalement, ils critiquent que les noms de métiers féminisés sont immédiatement refusés mais d'autres termes comme ceux qui proviennent de l'anglais comme « disque jockey » ne présentent pas de problèmes.

## LA DÉVALORISATION

Selon l'avis de plusieurs femmes, la féminisation du nom des métiers entraînerait leur dévalorisation, parce qu'ils perdraient « ainsi de son prestige et de sa valeur d'autorité » (Becquer et al., 1999 : 32). Il existe plusieurs exemples de femmes qui veulent se faire appeler en utilisant la formule « Madame le... », par exemple : Madame le Recteur, Madame le Directeur, etc.

Dans un article publié par la professeure et traductrice anglaise Elizabeth Dawes dans la revue *Ethnologies* (Dawes, 2003), elle explique que les femmes qui féminisent leurs métiers ont des préférences par rapport aux suffixes féminins. Tel est le cas du suffixe *-esse*, qui ne s'utilise presque jamais. Par conséquent, on n'emploie pas ce suffixe et alors la forme féminine restera pareille à celle du masculin, ce qui signifie qu'on emploiera *un juge* au lieu d'*une jugesse* et *un poète* au lieu d'*une poétesse*.

Elle affirme que cela vaut également pour le suffixe *-euse*, jugé plus vulgaire que *-trice* : dans ce cas-là, on préférera le terme *sculptrice* au détriment de *sculpteuse*.

En outre, le suffixe *-e* est perçu aussi comme étant péjoratif. L'auteure ajoute ensuite un exemple pris de l'ouvrage d'Anne-Marie Houdebine *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues* dans lequel on peut observer comment une femme, ayant la possibilité de choisir entre *consultant* ou *consultante*, choisit le premier parce que *consultante* fait penser à *voyante*.

Le guide de l'INaLF va au-delà et explique quels facteurs peuvent conduire les femmes à exprimer ou non des réticences à l'égard de la féminisation des noms des métiers qu'elles exercent. En effet, pour celles qui s'occupent des « petits métiers », comme les manuels, le féminin ne présente pas de problèmes, mais pour ce qui est des noms de métiers de prestige, la féminisation demeure « encore timide » (Becquer et al., 1999 : 16).

Outre ces arguments, nous avons trouvé quelques autres qui nous semblent aussi très intéressants. Nous allons nous servir de l'article *La féminisation des noms de métiers : résistances sociales et solutions linguistiques* publié par Marie-Anne Paveau, professeure de Linguistique à l'Université de Paris, et du guide déjà cité.

## LES CONNOTATIONS SEXUELLES

Cet argument provient de l'idée que le genre féminin classe les termes qui font référence aux femmes dans la catégorie « sexe », alors que le masculin classe les termes qui font référence aux hommes dans la catégorie « humain ».

D'après Marie-Anne Paveau, il s'agit d'un argument aisé à faire tomber parce que ces connotations sont de nature « sociale et culturelle et non pas données par la langue, qui se contente d'être polysémique » (Paveau, 2002 : 124).

### « L'INCERTITUDE RÉFÉRENTIELLE »

C'est le nom que donne à cet argument Cécile Valletoux, écrivaine française, dans *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues* d'Anne-Marie Houdebine.

Cet argument s'appuie sur l'idée qu'il n'est pas possible de féminiser un nom de métier s'il n'y a pas de femmes qui l'exercent.

D'après Paveau, cet argument ne peut pas être accepté parce que « la langue, tout en entretenant des rapports étroits avec le monde, n'est pas le miroir fidèle, et que le sens et la référence sont deux phénomènes distincts ». (Paveau, 2002 : 124).

## LE MASCULIN NEUTRE

Cet argument soutient que le masculin peut fonctionner comme neutre. Il est vrai qu'il existe en français un mécanisme de neutralisation qui permet de résoudre plusieurs problèmes d'accord, mais étant donné que le genre des noms *animés humains* montre une correspondance entre le genre grammatical et le sexe du référent, le neutre ne peut pas être employé.

Un autre processus qui touche les noms *animés humains* c'est le générique. Le guide distingue entre deux types de génériques : *en extension* et *en compréhension* :

-Le générique *en extension* se produit lorsqu'on recourt au masculin pour désigner un ensemble d'individus (des hommes et des femmes) car le masculin garantit la neutralisation grammaticale. Par exemple : *Cette ville compte vingt mille habitants.*

-Le générique *en compréhension* a lieu lorsqu'on se sert du masculin pour faire référence à une notion ou à un concept, et alors le masculin, « qui neutralise l'opposition des genres,

est requis ». Par exemple : *l'homme est un loup pour l'homme* (Becquer et al., 1999 : 37).

En guise de conclusion, les auteurs du guide considèrent que le fait de se servir toujours du genre masculin pour tous les substantifs qui désignent un métier, un grade, un titre ou une fonction provoque l'appauvrissement de la langue et qu'il est une erreur d'employer le masculin générique lorsqu'on désigne une personne spécifique car « c'est nier la singularité de sa personne » (Becquer et al., 1999 : 39).

Marina Yaguello, pour sa part, consacre un chapitre de *Les mots et les femmes* intitulé *La femme sans nom, la femme sans voix*, justement à ce sujet, et elle finit le chapitre en affirmant :

Ainsi, c'est en se donnant un nom qui ne soit pas le reflet de son statut dans la société que la femme peut conquérir son identité sociale et son identité tout court. Pour l'instant, elle n'a pas de nom, et donc pas de voix. (Yaguello, 1978 : 226).

### 3.3 Situation actuelle de la féminisation

Après avoir expliqué les procédés de féminisation des noms de métiers en France, nous allons essayer de déterminer dans quelle mesure ils sont appliqués. Pour ce faire, nous allons analyser deux documents de la presse française afin de voir les noms de métiers utilisés pour faire référence aux femmes.

Le premier document c'est la revue *Muze* (datée de Janvier 2017). Avec le slogan « Culture – Allure – Lecture », cette revue, qui s'adresse aux femmes de tous les âges, est apparue en 2004 comme publication mensuelle, puis elle est devenue trimestrielle à partir de 2010. Éditée par le groupe Bayard, elle propose de nombreux reportages, des interviews, des portraits de femmes et des informations concernant les événements d'actualité. Liste des termes trouvés dans l'annexe I.

Le deuxième document, c'est le journal *Le Figaro* (daté du samedi 4 novembre 2017). Fondé en 1826, le doyen des quotidiens français a une ligne éditoriale conservatrice et s'adresse surtout aux petits patrons et à la classe moyenne bourgeoise. Pour mener à bien notre analyse nous allons nous appuyer sur le guide *Femme, j'écris ton nom*, parce c'est là que l'on peut trouver l'ensemble des règles de féminisation le plus actuel et le plus complet. Liste des termes trouvés dans l'Annexe II.

Le *Guide* précise que les formes féminisées doivent être accompagnées par des déterminants féminins. Dans le cas de la revue et du journal, nous avons trouvé des exemples comme *une artiste, une chef d'orchestre, une peintre* (dans *Muze*) et *la commissaire, la peintre, la sociologue* (dans *Le Figaro*). Néanmoins, nous avons aussi



remarqué que quelques noms de métiers exercés par des femmes sont précédés d'un déterminant masculin dans *Muze* : *un agent de mannequin, le chef, un mannequin*.

Ensuite, le *Guide* montre les règles à suivre lorsque des noms finissent au masculin par une voyelle. Il distingue trois types : les noms se terminant par *-e*, les noms se terminant par *-é* ou *-i* et ceux se terminant par *-a*, *-o*, et *-u*.

Les noms de la première catégorie ne subissent pas de modification. Dans la revue, nous trouvons des exemples de ces noms : *une artiste, une modiste* et dans le journal aussi : *une juriste, une responsable du climat, une juge*. Cependant le *Guide* rappelle que dans certains cas on peut faire correspondre une forme en *-esse* au masculin. Ainsi, dans la revue *Muze*, nous avons trouvé les termes *maitresse* et *poétesse*<sup>11</sup>.

Nous n'avons pas trouvé dans *Muze* des noms appartenant aux deux autres catégories mentionnées ci-dessus (noms finissant pas *-e*, *-i*, *-a*, *-o* et *-u*) mais le féminin de député apparaît dans *Le Figaro*.

Pour ce qui est des noms finissant par une consonne, le *Guide* les classe en trois groupes: noms se terminant par une finale autre que *-eur*, noms se terminant par *-eur* et noms se terminant par *-teur*.

Quant au premier groupe, le *Guide* propose un féminin en *-e* qui, le cas échéant, sera accompagné d'un certain nombre de modifications «grapho-phoniques» afin de suivre les normes morphologiques de la langue : doublement de la dernière consonne, articulation de la dernière consonne et ajout d'un accent sur le *-e* du radical pour marquer l'ouverture de la voyelle. *Le Figaro* nous fournit les substantifs *avocate* et *plasticienne* et dans la revue *Muze* nous avons trouvé *consultante, écrivaine*. Néanmoins, nous avons aussi trouvé des exemples de noms qui appartiennent à ce groupe mais qui présentent une forme épïcène : *chef* et *médecin*. Cela s'explique car le guide remarque qu'il y a des cas où l'on a préféré la solution de l'épicène pour « quelques rares cas dont la féminisation est sentie comme difficile : une chef [...] ou l'adjonction du *-e* est facultative pour les mots dont le féminin est attesté » (Becquer *et al.* 1999 : 24).

En ce qui concerne les noms masculins se terminant par *-eur* (à l'exception de *-teur*), le guide propose le suffixe *-euse* lorsque le substantif correspond à un verbe en relation sémantique directe. En outre, le guide ajoute qu'on emploie le suffixe *-euse* avec les noms créés sur une base nominale. Dans ces cas, la revue s'est servie aussi de ce

---

<sup>11</sup> D'après le guide cette forme n'est plus employée et il propose *poète*

suffixe pour ce type de noms : *blogueuse*. Le quotidien a employé aussi cette règle avec le même terme.

Cependant, lorsque le substantif n'est pas en relation directe avec le verbe, on doit choisir entre ajouter un *-e* ou la forme épïcène. Dans le cas de la revue, elle a ajouté un *-e* final : *professeure*.

Finalement, le *Guide* considère que la forme féminine des noms se terminant par *-teur* doit finir par *-trice*. La revue contient de nombreux exemples de ce type: *rédatrice*, *compositrice*, *directrice*, *dessinatrice*. Pourtant, dans le cas du féminin d'*auteur*, nom appartenant à ce groupe, la revue a employé *auteure*. La raison en est simple : les rédacteurs du guide estiment que « pour les termes *auteur*, *docteur* et *pasteur*, les formes morphologiquement régulières et attestées en *-trice* ou en *-oresse* [...] ne sont plus acceptées aujourd'hui. On conservera la forme identique au masculin, avec le choix d'ajouter ou non un *-e* à la finale » (Becquer et al., 1999 : 25). Dans *Le Figaro*, on trouve aussi des termes de ce groupe : *sénatrice*, *directrice*<sup>12</sup>, *coordinatrice*.

Ce qui est intéressant, c'est que dans la revue nous avons trouvé deux cas qui présentent le terme *femme* en apposition au terme masculin que l'on conserve : *auteurs femmes* et *cinéaste femme*. Nous avons réalisé une recherche sur cette structure dans les guides et les textes concernant la féminisation des noms de métiers en France et nous avons remarqué que cette structure n'est pas suggérée comme une solution de féminisation. Par contre, nous avons pu constater qu'elle a été recommandée au Québec dans l'avis de 1979 publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

Comme nous pouvons l'observer, *cinéaste* est un substantif masculin qui finit par *-e* alors sa forme féminine d'après le *Guide* de 1999 resterait épïcène. Alors dans ce cas, nous pouvons affirmer que l'on a écrit *femme* derrière le métier simplement pour souligner qu'il s'agit d'une personne du sexe féminin.

Dans le deuxième cas, il se peut que la journaliste a utilisé *auteurs femmes*, parce que le déterminant ne marque pas l'opposition de genre au pluriel et elle tenait à indiquer qu'il s'agit d'un féminin.

Pour conclure l'analyse de ces documents, nous pouvons confirmer qu'ils suivent les règles de féminisation proposées par le guide de l'INaLF. Pourtant, *Muze* présente plus de formes féminisées que *Le Figaro*. Cela est compréhensible étant donné qu'il s'agit d'une revue créée par des femmes qui s'adresse aux femmes et cela est en rapport avec

---

<sup>12</sup> En plus de cette forme, nous avons remarqué que lorsqu'il s'agit d'une femme qui occupe le poste de *directeur général*, on n'emploie pas le terme féminin *directrice*, mais le nom masculin *directeur*.

les données obtenues. Dans le cas du journal, la liste ne présente pas beaucoup de termes féminisés. Cela s'explique par le fait que la majorité des articles sont rédigés par des hommes et les femmes ne sont pas représentées dans la langue du journal.

Si nous comparons les deux listes, nous constatons que les termes féminisés de la revue appartiennent au monde des artistes (*musicologue, peintre, poète, cinéaste*) alors que les termes de la liste du journal appartiennent soit à des postes de haute responsabilité (*ministre, maire, sénatrice, ambassadrice, sénatrice*), soit au monde de la justice (*juge, juriste, avocate, commissaire*). Nous trouvons quand même des termes qui coïncident dans les deux documents (*peintre, musicienne, artiste, chanteuse*).

Une fois que nous avons étudié comment la presse française se comporte par rapport à la féminisation des métiers, nous avons voulu approfondir notre étude et nous avons réalisé une enquête<sup>13</sup> afin de voir quels sont les noms de métiers que les français utilisent pour faire référence aux femmes dans la langue parlée de tous les jours.

Nous avons demandé à 40 personnes de féminiser trente-cinq noms de métiers. Ces noms ont été méticuleusement choisis. D'un côté nous avons inclus des métiers normalement occupés par des femmes comme *caissière, infirmière* ; ensuite nous avons ajouté des noms de métiers qui ont été occupés jusqu'à il y a peu de temps par des hommes tels que *ingénieur, proviseur* et parmi ces derniers, nous avons d'une part des emplois valorisés comme *médecin* et d'autre part des emplois non valorisés comme *agriculteur*. Voici les conclusions auxquelles nous sommes parvenue :

La féminisation des métiers *caissier, couturier, instituteur* et *infirmier* semble ne pas poser de problèmes aux personnes interrogées. 100% ont proposé les formes *caissière, couturière, institutrice* et *infirmière*, qui coïncident avec celles proposées par le guide. Ces métiers sont dans la plupart des cas occupés par des femmes et alors les interviewés sont déjà habitués à entendre ces formes féminisées et c'est pour cela qu'ils sont sûrs de leurs réponses. Pourtant, nous ne nous attendions pas à trouver plusieurs formes féminisées pour *agent de bord* étant donné qu'*hôtesse de l'air* (forme attestée par le guide) a souffert le processus de la masculinisation. Depuis toujours ce sont les femmes qui ont occupé ce métier et lorsque les hommes ont eu accès au métier, on a créé *agent*

---

<sup>13</sup> Le corpus de l'enquête se trouve dans l'annexe III

de bord. Même si 80% des interviewés a opté pour *hôtesse*, il reste 20% qui ont suggéré *agente de bord*, *agent de bord* et *stewardesse*.

En outre, nous avons repéré que la féminisation des noms de métiers terminés au masculin par les suffixes *-ien* comme *électricien*, *informaticien*, *mécanicien* et *-er* comme *berger* et *ouvrier* ne provoquent pas de doutes pour les sondés. Dans le premier cas, ils ont ajouté *-ienne* et dans le deuxième cas ils ont ajouté *-ère* comme suggère le guide. Dans ces cas, peu importe le nombre de femmes qui travaillent dans ces professions pour qu'il existe une forme féminisée.

Par contre, nous avons remarqué que les interviewés hésitaient avec la féminisation des métiers dont le nom finit en *-eur* et en *-teur*. Voyons les réponses :

- **Professeur** :

Formes proposées	Nombre de personnes
<i>Professeur</i>	22
<i>Professeure</i>	11
<i>Professeuse</i>	5
<i>Professoressse</i>	2

- **Ingénieur** :

Formes proposées	Nombre de personnes
<i>Ingénieur</i>	20
<i>Ingénieure</i>	16
<i>Ingénieuse</i>	4

Pour les noms de métiers terminés par *-eur* et provenant du latin comme *professeur* et *ingénieur*, le guide propose soit la forme épiciène, soit l'adjonction d'un *-e* final. Si nous observons les tableaux, nous pouvons constater que les interviewés optent pour ces deux solutions. À l'inverse, il y a quelques-uns qui ont choisi l'adjonction du suffixe *-euse* et *-oresse* (qui n'est plus accepté de nos jours). D'après nous, les personnes qui ont suggéré *professeuse* et *ingénieuse* ont appliqué la règle qui fait des masculins en *-eur* un féminin en *-euse*.

- **Conducteur** :

Formes proposées	Nombre de personnes
<i>Conducteur</i>	1
<i>Conductrice</i>	39

-**Docteur** :

Formes proposées	Nombre de personnes
<i>Docteur</i>	16
<i>Docteure</i>	1
<i>Doctoresse</i>	19
<i>Doctoresse</i>	1
<i>docteresse</i>	2
<i>doctresse</i>	1

- **Auteur** :

Formes proposées	Nombre de personnes
<i>Auteur</i>	24
<i>Auteure</i>	13
<i>Autrice</i>	3

- **Metteur en scène** :

Formes proposées	Nombre de personnes
<i>Metteur en scène</i>	22
<i>Metteure en scène</i>	3
<i>Metteuse en scène</i>	15

Quant aux noms terminés par le suffixe *-teur*, le guide montre trois formes de féminin. Premièrement, on distingue les noms dont les formes féminines finissent en *-trice* comme *conductrice*, *directrice* et *aviatrice*. Ces trois noms font partie du corpus de

notre enquête et nous avons remarqué que plus de 95% des interrogés ont écrit la forme féminisée correcte. Puis on distingue les noms dont la forme féminine présente deux possibilités : soit elle reste la même que celle du masculin soit on ajoute un *-e* final. Tel est le cas de *docteur et auteur*. Si nous observons le tableau du premier nous apercevons que plus de 92% des personnes ont opté pour ces deux formes. Cependant, le terme *docteur* est très intéressant : 40% ont opté pour la forme épïcène ; 2'5% pour *docteure* et ce qui est étonnant c'est que 47'5 ont suggéré *doctoresse*, forme que selon le guide est démodé mais qui continue à s'employer. Nous supposons que le reste des formes proposées se doivent à un problème d'orthographe. Enfin nous trouvons les noms dont la forme féminine se termine en *-teuse*<sup>14</sup>. Le terme *metteur en scène* appartient à ce groupe et d'après le sondage nous avons observé que 55% des interrogés ont écrit la forme masculine pour en parler au féminin, 37% ont noté la forme correcte et 8% ont choisi *metteure*.

Les auteurs de *Femme, j'écris ton nom* consacrent un chapitre à la féminisation des métiers valorisés. Notre enquête nous a permis de voir quelles sont les formes féminines que les personnes interrogées attribuent aux métiers valorisés et à ceux non valorisés. Pour ce qui est des noms du deuxième groupe, nous avons remarqué que tous les termes possèdent une forme féminine connue par tous : 100% des personnes interrogées connaissait le féminin de *mécanicien, électricien, et berger*.

Cependant cela change avec les noms de métiers valorisés. Si nous prenons les réponses des interrogés concernant les termes *gouverneur* et *chef*, nous observons que pour le premier, plus de la moitié a opté pour la forme épïcène. Dans le cas de *chef*, 70% d'entre eux ont suggéré la forme épïcène aussi. Cela prouve qu'il y a une espèce de réticence quant à la féminisation des noms valorisés.

Finalement, nous allons présenter quelques réponses qui nous semblent dignes d'être mentionnées :

-La première des règles du guide considère obligatoire féminiser les déterminants qui accompagnent les formes féminines des noms de métiers. Toutefois, d'après les données

---

<sup>14</sup> D'après le *Guide*, cela a lieu « lorsqu'au nom correspond un verbe en rapport sémantique direct comportant un *-t-* dans sa terminaison et/ou qu'il n'existe pas de substantif corrélé se terminant par *-tion* *-ture* ou *-torat* » (Becquer et al., 1999 :25).

analysées, il existe des cas où l'on a mis l'article au masculin même s'il s'agissait d'un nom épïcène : le *Maire*, le *Magistrat*, le *metteur en scène*.

-En outre, nous avons trouvé d'autres cas dans lesquels l'on cherche un autre terme différent de celui du masculin pour former le féminin : ainsi on fait correspondre *doctoresse* à *médecin* et *directrice* à *proviseur*.

Dans l'ensemble nous pouvons affirmer que même si dans la majorité des cas les pourcentages ont montré des résultats favorables concernant la féminisation, il reste du travail à faire car nous avons observé que la plupart des personnes interrogées ont beaucoup hésité avant d'écrire les réponses

## **4. Féminisation des noms de métiers au Québec, en Suisse et en Belgique**

### 4.1 Québec

De même qu'en France, l'arrivée des femmes dans le monde du travail au Québec a éveillé chez elles la nécessité de faire progresser la langue.

C'est dans ce contexte que l'Office Québécois de la Langue Française (OQLF)<sup>15</sup> a décidé d'orienter en 1976 les milieux de travail qui sollicitaient de l'assistance quant à la féminisation et entre 1979 et 1984, il a publié trois avis (1979, 1981 et 1984) à la *Gazette officielle du Québec*<sup>16</sup>, le journal par lequel le gouvernement du Québec rend officielles ses décisions.

Dans le premier, l'OQLF préconise l'usage des noms de métiers féminins et la concordance du déterminant au féminin. En outre, s'il se trouve qu'un terme soit difficile à féminiser, on recommande d'insérer le terme *femme* devant du titre du métier, comme par exemple *femme-magistrat*, *femme-ingénieur* (Jalkanen, 2012 : 28). Grâce à ces recommandations, plusieurs milieux de travail et même les médias ont commencé à utiliser les formes féminines des noms de professions.

En 1980, l'Université de Montréal et le Comité institutionnel et de recherche sur les femmes (appartenant à l'Université du Québec à Montréal), sont déjà chargés de la

---

<sup>15</sup> Office Québécois de la Langue Française est le nom que l'institution a adopté à partir de 2002. Avant cette date, l'institution était connue comme Office de la Langue Française (OLF).

<sup>16</sup> La *Gazette officielle du Québec* est disponible sur le site <http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/gazetteofficielle.fr.html>

féménisation des titres : d'un côté la première doit s'occuper de cela dans les bulletins *Observations grammaticales et terminologiques* et le deuxième a pour tâche la féménisation des appellations des titres, statuts, métiers et professions de l'Université du Québec à Montréal.

Toutefois, un nouveau problème apparaît en 1981 :

La nature des demandes d'assistance linguistique fait apparaître la problématique liée à l'insertion de la forme féminine dans le contexte phrastique, dans le syntagme nominal tout d'abord, avec la coordination, l'accord et la reprise de l'article (Bouchard et al., 1999 : 9).

En conséquence, l'Administration demande à l'OQLF de rédiger un avis<sup>17</sup> de recommandation qui montre les fondements de la féménisation dans les textes. Il est diffusé le 28 mars 1981.

En janvier 1982, l'*Office de recrutement et de sélection du personnel de la fonction publique québécoise* publie une liste des désignations masculines et féminines qui allaient désormais être employées dans l'Administration.

Quatre années plus tard l'OQLF diffuse un nouveau document intitulé *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage* dans lequel sont répertoriées toutes les formes féminines, celles qui étaient déjà utilisées figurent à côté de celles que l'on recommande ou qu'il est possible d'employer. Les francophones québécois sont invités à employer les termes qu'ils préfèrent sans les obliger à utiliser l'une ou l'autre forme.

En outre, on souligne qu'en plus d'avoir le droit à toute sorte de travail, les femmes veulent être appelées avec les dénominations féminines.

Le deuxième aspect qui s'est présenté est celui de la féménisation des textes<sup>18</sup>.

Pourtant, malgré le grand nombre de guides, articles et livres concernant la féménisation des noms de métiers, aucun de ces textes n'était considéré comme une loi. C'est pour cette raison qu'en 1991, l'OQLF diffuse *Au féminin, guide de féménisation des titres de fonctions et des textes*<sup>19</sup>. Ce guide contient deux parties : une première partie dans laquelle on traite la féménisation des noms de métiers et une deuxième partie dans laquelle on étudie la féménisation des textes. Le but de ce guide est de montrer qu'il existe

---

<sup>17</sup> Les avis de l'OQLF sont publiés dans le *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*

<sup>18</sup> La féménisation des noms de métiers a entraîné la féménisation des textes et aussi la recherche d'un langage non sexiste. À cet égard, plusieurs linguistes ont publié des documents visant à encourager les usagers de la langue à rédiger des textes non sexistes. Tel est le cas d'Hélène Dumais qui a diffusé *Pour un genre à part entière* en 1988.

<sup>19</sup> Ce guide est vendu aux *Publications du Québec*.



des noms masculins qui présentent de nombreuses façons de former le féminin. Dans ces cas, ce que l'OQLF a normalement décidé, c'est d'utiliser le terme le plus fréquent.

À la fin du guide, l'OQLF précise que les formes qu'il a proposées sont optionnelles, c'est-à-dire, que la féminisation demeure complètement facultative et que l'objectif du texte est de guider les gens qui ont des doutes sur la féminisation.

En 1999, la féminisation des titres était un procédé employé couramment mais la féminisation des textes continuait à poser des problèmes. C'est pourquoi, la revue *Français et société* a diffusé *La féminisation linguistique au Québec : vers l'âge mûr*, un article dans lequel on « souligne la nécessité d'entreprendre une typologie des textes et de préparer un ouvrage didactique plus élaboré pour répondre au besoin des rédactrices et rédacteurs » (Vachon, 2007 : 72). C'est pour cette raison que le 8 mars 2007 Pierrette Vachon-L'heureux et Louise Guénette, linguistes canadiennes, ont lancé *Avoir bon genre à l'écrit*, un guide qui d'après Vachon-L'heureux (2007, 80) « propose une approche globale et renouvelée de la féminisation, une écriture acceptable pour tous et pour toutes ». Il a été soutenu par l'OQLF.

En 2008, Hélène Dumais a réalisé un entretien dans lequel participent des linguistes de tous les pays francophones qui ont traité le sujet de la féminisation et de la parité linguistique. Le questionnaire qui a été soumis à ces spécialistes a fait l'objet publié dans la revue *Recherches féministes* sous le titre *De la féminisation des titres à la rédaction épïcène : regards croisés sur la parité linguistique*<sup>20</sup>. Nous allons nous servir de cet article pour montrer l'état de la féminisation des noms de métiers au Québec en 2008 :

- Les formes féminisées et les doublets sont déjà employés et assimilés et le masculin générique est moins utilisé. En outre, les suffixes *-trice*, *-euse* et *-esse* tendent à disparaître et le suffixe *-eure* est de plus en plus utilisé.
- En ce qui concerne les dissymétries sémantiques, elles semblent dispersées.
- À la différence des autres pays francophones, les néologismes lexicaux sont bien acceptés et cela favorise l'emploi des nouveaux termes
- Même si la féminisation des noms de métiers est très bien acquise, il reste beaucoup de travail à faire pour ce qui est de la féminisation des textes, que les administrations ne pratiquent pas.

---

<sup>20</sup> Le document est disponible sur le site <https://www.erudit.org/fr/revues/rf/2008-v21-n1-rf2309/018315ar.pdf>.

## 4.2 Suisse

Comme dans les deux pays francophones que nous avons déjà analysés, la nécessité de féminiser les noms de métiers en Suisse trouve son origine dans l'accès des femmes à des postes qui étaient auparavant réservés aux hommes. Ce que nous avons remarqué lorsque nous avons étudié la féminisation des noms de métiers, c'est que ce pays s'est montré plus intéressé dans la création d'un langage non sexiste que dans la féminisation des noms de métiers. Premièrement nous allons passer en revue les documents les plus importants qui traitent la féminisation des noms de métiers et après ceux du langage non sexiste.

En 1988, le Canton de Genève, appartenant à la Suisse romande, est le premier canton qui rédige un règlement<sup>21</sup> dans lequel il est conseillé de féminiser les noms de métiers, fonctions, grades ou de titres dans les actes officiels. Ce document s'est basé sur une loi cantonale de 1956 et sur la constitution de la République et du canton de Genève de 1847.

Trois ans plus tard, les cantons de Genève et du Jura diffusent aussi le *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*. Finalement, Thérèse Moreau publie une deuxième édition de ce dictionnaire intitulée *Nouveau Dictionnaire féminin des professions, des titres et de fonctions* en 1999.

En ce qui concerne la création d'un langage non sexiste, en 1981 on a inséré dans la Constitution fédérale un article visant à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce but, plusieurs cantons et la Confédération se sont munis de décrets sur la formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs.

En 1986 le Conseil fédéral a suggéré de choisir, si possible, les termes qui ne montrent pas de différence entre les deux sexes. En 1991, un groupe intercantonal de linguistes s'est réuni afin d'aborder le sujet et il a rédigé un rapport intitulé *Formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs* qui a été diffusé par la Chancellerie fédérale (Matthey, 2000 : 70).

Dans les années qui ont suivi, plusieurs documents concernant la formulation de textes non sexistes ont été publiés. Tel est le cas du *Règlement sur la formulation non sexiste dans les textes officiels* promulgué par le canton de Neuchâtel le 30 mai 1995 et du *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la*

---

<sup>21</sup> Le texte du règlement est disponible sur le site <https://www.ge.ch/egalite/doc/image-societe/reglement-feminisation-metiers.pdf>

*Confédération*<sup>22</sup> diffusé par la Chancellerie fédérale en 2000. Il faut souligner le grand intérêt que les différents cantons ont montré à propos de ce sujet. Seul le canton Valais n'a pas diffusé de directives.

#### 4.3 Belgique

En ce qui concerne la féminisation des noms de métiers en Belgique, un décret<sup>23</sup> a été approuvé le 21 juin 1993 par le Conseil de la Communauté française de Belgique. Le premier article dudit décret montrait que les règles suggérées devaient être utilisées dans les documents suivants :

Dans les lois décrets, ordonnances et règlements, ainsi que dans les circulaires, instructions et directives des autorités administratives; dans les correspondances et documents émanant des autorités administratives; dans les contrats, marchés ou actes des autorités administratives; dans les ouvrages ou manuels d'enseignement, de formation permanente ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions et associations relevant de la Communauté française, soit parce que placés sous son autorité soit parce que soumis à son contrôle, soit bénéficiant de son concours financier (Onkelinx et al., 1993)

Il avait trois objectifs : « assurer la visibilité des femmes dans le monde du travail [...] ; encourager ainsi l'accès des femmes à ce type de fonctions et contribuer à l'intégration dans les pratiques de formes linguistiques plus respectueuses de l'identité féminine » (Moreau et al., 2014 : 5).

Le Parlement a demandé au Conseil supérieur belge de la langue française de rédiger un avis<sup>24</sup> sur les règles qu'il fallait suivre. Il a été publié en 1993. Finalement, le Gouvernement de la Communauté française a publié le 13 décembre un arrêté<sup>25</sup> dans lequel il expose les règles de féminisation qu'il a déterminées en s'aidant des consignes du Conseil supérieur.

En 1994, le Conseil supérieur a créé une Commission de féminisation composée de trois linguistes Michèle Lenoble-Pinson, Marie-Louise Moreau et Marc Wilmet et deux parlementaires et le 2 février elle a diffusé un document intitulé *Mettre au féminin*<sup>26</sup> qui contient 1500 termes de professions et fonctions aussi bien au féminin qu'au masculin.

---

<sup>22</sup> Le document est disponible sur le site <https://www.bfh.ch/fileadmin/docs/bfh/frauen-maenner/gender/guide-de-formulation-non-sexiste.pdf>

<sup>23</sup> Ce décret est disponible sur le site [http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiquefrn\\_decret93.htm](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiquefrn_decret93.htm)

<sup>24</sup> L'avis est disponible sur le site <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=1255>

<sup>25</sup> Cet arrêté est disponible sur le site <http://www.lettresetlivre.cfwb.be/index.php?id=62>

<sup>26</sup> Nous n'avons pas pu accéder à cette édition sur Internet. L'édition téléchargeable est celle de 2015 : <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=10813>

À la suite de cette publication, les réactions sont apparues et de nombreux médias se sont occupés du sujet. Par ailleurs, comme dans le cas du Québec, la Communauté française a reçu beaucoup d'appels de ceux qui voulaient acquérir le guide *Mettre au féminin* et la Commission de Féminisation même a été invitée à faire des journées explicatives, à collaborer dans des débats, etc. C'est de cette façon que la féminisation des noms de métiers a commencé à se répandre et à être de plus en plus acceptée.

Néanmoins, nous trouverons aussi que les opposants de la féminisation se sont fait entendre. D'un côté, les chefs de service de l'Administration, hommes et femmes, ont ralenti l'expansion de la féminisation. De l'autre côté, même s'il y a des femmes qui luttent pour être appelées au féminin, il existe, comme nous l'avons déjà évoqué lorsque nous avons parlé de la féminisation des noms de métiers en France, des femmes qui préfèrent être appelées au masculin parce qu'elles considèrent que de cette manière elles se situent au même niveau que les hommes.

Pourtant, « la fierté d'être femme réapparaît et la visibilité de la femme qu'apporte l'appellation au féminin l'emporte sur le prestige de l'appellation masculine » (Lenoble-Pinson, 2006: 639), ce qui signifie que des appellations comme *Madame la Juge*, *Madame la Rectrice*, *Madame la Présidente* vont commencer à être employées au fil du temps.

En 2005, *Mettre au féminin* a été réédité avec le titre *Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. On y trouve une liste de noms de métiers enrichie de plus de cent mots nouveaux et des règles de féminisation.

La Belgique, comme le Québec, a toujours souligné qu'il existe des termes qui possèdent plusieurs formes féminisées acceptables et possibles, et alors c'est aux usagers de la langue de choisir l'une ou l'autre. En effet, dans la deuxième édition de *Mettre au féminin*, on affirme que :

lorsqu'à un mot masculin donné correspondent plusieurs formes féminines, la commission s'est gardée de trancher et d'imposer une seule des formes possibles. [...] Là où les normes n'apparaissent pas encore clairement, ce sont les pratiques des usagers qui construiront peu à peu, les formes peu employées pourront ainsi être évacuées de la langue, cependant que des formes nouvelles, qui maintenant ont peut-être un air un peu curieux, pourront se banaliser à force d'être utilisées, et apparaître alors comme les seules possibles (Lenoble-Pinson, 2005 : 3).

Un dernier guide<sup>27</sup> a été diffusé en 2015 lors de la célébration de *La langue française en fête* qui a eu lieu du 14 au 22 mars 2015. Cette brochure a été créée par

---

<sup>27</sup> Cf. note 26

Marie-Louise Moreau, présidente de la Commission de Féminisation en Belgique, et par  
Anne Dister, professeure de linguistique à l'Université de Saint-Louis, Bruxelles.

## 5. Conclusion

Comme nous l'avons indiqué auparavant, l'arrivée des femmes dans la sphère professionnelle à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a produit un grand impact non seulement dans la société de l'époque mais aussi dans la langue.

Après avoir analysé le phénomène de la féminisation des noms de métiers en France, au Québec, en Suisse et en Belgique, nous avons observé que tous les pays de la francophonie n'ont pas abordé ce phénomène de la même manière. La France se caractérise par son opposition à la féminisation des métiers. Depuis son apparition, plusieurs polémiques ont eu lieu entre les opposants et les défenseurs de ce phénomène. En outre, la ferme opposition de l'Académie Française et de quelques partis politiques ont ralenti l'application des règles suggérées. Par contre, le Québec est connu comme le pionnier de la féminisation des noms de métiers. Il conçoit ce phénomène comme étant nécessaire pour le progrès de la société. Étant donné qu'il a été le premier pays à aborder la question, le reste des pays francophones se sont servis des mesures adoptées là-bas pour créer les leurs. Quant à la Suisse, les différents cantons ont proposé leurs propres directives, règlements à propos du sujet. Enfin en Belgique la féminisation des noms de métiers a commencé à se répandre et à être acceptée grâce au grand travail du Conseil de la Communauté française de Belgique et de la Commission de Féminisation qu'il a créée.

À travers la comparaison de deux documents de presse et en nous appuyant sur une vaste enquête menée auprès de 40 informateurs français des deux sexes, nous avons obtenu des résultats assez favorables concernant la féminisation des noms de métiers mais il est vrai qu'il reste encore du travail à faire car lors de la réalisation de l'enquête, la plupart des personnes interrogées ont montré des hésitations quant à la féminisation des termes.

Le 23 novembre 2017 la plupart des médias français ont fait état d'un réel changement de positionnement de l'Académie Française. Le Premier Président de la Cour de cassation Bertrand Louvel, s'est adressé à la secrétaire de l'Académie Française, Hélène Carrère d'Encausses pour lui demander son avis sur la féminisation des noms de métiers, phénomène qui est en voie d'expansion même dans le corps judiciaire. Comme réponse à cela, la secrétaire a répondu que l'institution allait réfléchir sur la question et que d'ici à la fin de l'année civile, elle donnerait son verdict.

Serions-nous donc à l'aube d'un changement significatif tant attendu par bien des spécialistes de la langue française plus soucieux des usages et moins frileux et traditionalistes que les représentants de l'Académie Française ?

## 6. Bibliographie

- Arrivé, M. et al. (1986). Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique linguistique française. Paris : Flammarion.
- Becquer A., et al. (1999). Femme j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions. Paris : La documentation française.
- Bouchard, P. et al. (1999). La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique, Bruxelles : Service de la Langue française, Ministère de la Communauté française et Éditions Duculot.
- Dawes, E. (2003). La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie : De la morphologie à l'idéologie, *Ethnologies*, 25 (2), 195-213.
- Dumais, H. (2008), « De la féminisation des titres à la rédaction épïcène : regards croisés sur la parité linguistique ». *Recherches féministes*, 21 (1), 171-182.
- Faerber, J. et al. (2006). Le mot juste : des mots à l'essai aux mots à l'œuvre. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle (coll. Fiction/Non fiction XXI).
- Grevisse, M. et al. (2007). Le bon usage : Grammaire française. Bruxelles : De Boeck Université.
- Houdebine, A.-M. (1992), « Sur la féminisation des noms de métiers en France », *Recherches féministes*, 5 (1), 153-159.
- Jalkanen, E. (2012). La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres en France et au Québec, Jyväskylä : Département des langues.
- Lenoble-Pinson, M. (2005). Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique, Conseil supérieur de la langue française et Service de la langue française.
- Lenoble-Pinson, M. (2006), « Chercheuse? chercheur? chercheure? Mettre au féminin les noms de métier et les titres de fonction », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 84 (3), 637-652.
- Marivaux, P. (1750 [2015]). La Colonie. Paris, Théâtre Classique.



- Mathieu, M.-Jo. et al. (2009), « La féminisation dans la langue », in L. Guitienne et al. (éds.), *Homme-femme : de quel sexe êtes-vous?* Nancy : Presses Universitaires Nancy, pp. 111-122.
- Matthey, M. (2000), « Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande : un état de lieux », *Bulletin VALS-ASLA*, 72, 63-69.
- Moreau, M.-L. et al. (2014). *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Bruxelles : Natalie Marchal.
- Paveau, M. A. (2002), « La féminisation des noms de métiers : résistances sociales et solutions linguistiques ». *Le français d'aujourd'hui*, 136 (1), 121-128.
- Vachon-L'Heureux, P. (2007), « Au Québec, la rédaction épïcène devient une proposition officielle ». *Nouvelles Questions Féministes*, 26 (3), 70-80.
- Yaguello, M. (1989). *Le sexe des mots*, Paris : Belfond.
- Yaguello, M. (1978). *Les mots et les femmes*. Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- Muze (2017), 86.
- Le Figaro (2017), 22.779.

### **Sitographie :**

- Académie française, *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres - Mise au point de l'Académie française*. <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie> (consulté le 16 octobre 2017).
- Dumézil, G., Lévi-Strauss. C. *Féminisation des titres et des fonctions*. <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-titres-et-des-fonctions> (consulté le 18 octobre 2017).
- L'obs, *La féminisation des titres dans les années 1980 - Entretien avec Anne-Marie Houdebine* (5). <http://feministesentousgenres.blogs.nouvelobs.com/archive/2016/10/02/la-feminisation-des-titres-dans-les-annees-1980-entretien-av-591317.html> (consulté le 14 octobre 2017).

- Mongaillard, V., *Comment fait-on... pour appeler une femme maire ?*  
<http://www.leparisien.fr/municipales-2014/comment-fait-on-pour-appeler-une-femme-maire-09-03-2014-3656809.php> (consulté le 8 novembre 2017).
  
- Onkelinx et al. *Décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.*  
[http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiquefrn\\_decret93.htm](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiquefrn_decret93.htm) (consulté le 9 novembre 2017).
  
- Slate.fr, *Nous n'enseignerons plus que "le masculin l'emporte sur le féminin".*  
<https://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin> (consulté le 19 novembre 2017).
  
- Sulzer, A., "*Madame le président*": Michèle Alliot-Marie prend la défense de Julien Aubert. [https://www.lexpress.fr/actualite/politique/madame-le-president-michele-alliot-marie-prend-la-defense-de-julien-aubert\\_1609044.html](https://www.lexpress.fr/actualite/politique/madame-le-president-michele-alliot-marie-prend-la-defense-de-julien-aubert_1609044.html) (consulté le 2 novembre 2017).
  
- Vegas, H. et al. *Travaux Personnels Encadrés : L'Egalité Professionnelle Homme Femme.*  
<http://tpe-egalite-professionnelle-homme-femme.e-monsite.com/pages/evolution-de-la-femme-dans-le-monde-du-travail-et-application-juridiques-la-concernant.html> (consulté le 18 novembre 2017).
  
- Veron, N. *Compte rendu intégral Deuxième séance du mardi 21 janvier 2014.*  
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2013-2014/20140138.asp> (consulté le 2 novembre 2017).

## **7. Annexes**